

## Quiz 1 – Positionnement (début de formation – 10 min)

Objectif : mesurer le niveau initial des participants

1. Le viager peut être vendu :

- A. Libre
- B. Occupé
- C. À terme
- D. Toutes ces réponses

Réponse : D

2. Le droit d'usage et d'habitation (DUH) permet au crédientier :

- A. D'habiter le logement jusqu'à son décès
- B. De vendre immédiatement
- C. D'encaisser la rente
- D. De transformer le bien

Réponse : A

3. Le mandat de vente en viager doit obligatoirement :

- A. Décrire le bien et sa durée
- B. Être signé uniquement par le notaire
- C. Ne pas mentionner la rente
- D. Être verbal

Réponse : A

4. L'aléa du viager est :

- A. Le risque lié à l'espérance de vie du crédientier
- B. Le calcul des frais de notaire
- C. La fiscalité de la transaction

# allure.

INCUBATEUR D'EXCELLENCE IMMOBILIERE

- D. La taxe foncière  
 Réponse : A